



Losey Michel / Grandgirard Pierre-André, députés	
Maintien et renforcement de la régulation du sanglier dans la loi cantonale sur la chasse	
Cosignataires : 6	Direction : DIAF
Réception au SGC : 22.03.2012	Transmission à la Direction : 29.03.2012

Dépôt

Par le dépôt de cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat de maintenir, voire de renforcer la régulation de la faune sauvage, notamment du sanglier, qui provoque actuellement de grands dégâts pour les agriculteurs de ce canton. Fribourg est un canton à forte vocation agricole, avec une envie de maintenir une production alimentaire de qualité et de proximité.

Demander aux agriculteurs de la Broye de parquer leurs parcelles durant toute la période de végétation active, c'est faire fi des charges de travail importantes auxquelles ils sont confrontés. Certes un fonds cantonal sur la faune a été renforcé par le Grand Conseil pour indemniser en partie le travail et la perte subie par les agriculteurs. Il n'en demeure pas moins que le but primordial est de permettre une cohabitation entre le sanglier et les agriculteurs dans un environnement raisonnable.

Nous soutenons fortement la démarche qui a été entreprise l'automne dernier par le garde-chasse responsable de notre secteur et nous l'encourageons à poursuivre son devoir dans le cadre légal qui doit être renforcé.

Développement

Sera transmis ultérieurement.
